

Procès-verbal de la réunion

Du Conseil Municipal

Du Vendredi 09 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf (09) Juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'**EGLISOLLES**, se sont réunis à 20h30 à la salle de la Mairie d'**EGLISOLLES** ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc **VIALARD**, le vingt-sept (27) Mai 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS :

BATISSON Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **CHAUVERGNE** Jean-Léonard - **MAITRIAS** Didier - **SEPTIER** Loïc - **TIXIER** Monique - **VARAGNAT** Christophe - **VIALARD** Jean-Luc.

ÉTAIT ABSENT ET NON REPRESENTÉ :

BREUIL Gérard (excusé).

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRESENTÉS :

COCHARD Carine a donné procuration à M. **MAITRIAS** Didier.

Secrétaire de Mairie :

BATISSON Evelyne

Monsieur Jean-Luc **VIALARD**, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Didier **MAITRIAS** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 Avril 2023.
- Liste des affouagistes – Année 2023.
- Participation financière de la commune aux frais de transport scolaire année 2022-2023.
- Admission en non-valeur.
- Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ENEDIS sur une parcelle de la section de Montris.
- Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ENEDIS sur une parcelle de la section de Paillanges.
- Travaux d'Éclairage Public – Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion.
- Revalorisation du prix du repas à la cantine.
- Chaufferie biomasse pour le bistrot restaurant multi services d'EGLISOLLES – Demande de subvention Soutien le Développement de la Filière Bois-Energie.
- Questions diverses.

A 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni pour désigner un délégué titulaire et trois suppléants pour les Elections Sénatoriales qui doivent avoir lieu le 24/09/2023.

Monsieur le Maire donne lecture du décret N°2023-257 du 6/04/2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 23/05/2023 convoquant le Conseil Municipal à l'effet d'élire 1 délégué et 3 suppléants.

Le dépouillement des votes pour l'élection du délégué a donné le résultat suivant :

A obtenu : - VIALARD Jean-Luc : 10 voix

Il a réuni la majorité absolue et il a été proclamé délégué.

Le dépouillement des votes pour l'élection des suppléants a donné les résultats suivants

Ont obtenu : - BICHELONNE Robert : 10 voix – MAITRIAS Didier : 10 voix et SEPTIER Loïc : 10 voix

Ils ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamé suppléants.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 Avril 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 Avril 2023 n'appelle aucune observation.

Il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

1 – Liste des affouagistes – Année 2023.

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article 56 de la loi du 5 Avril 1984, il appartient au Conseil Municipal d'établir la liste des affouagistes des habitants de MOLHAC, MOISSONNIERES, ROUFFIX, SICAUD, MALVAL, PAILLANGES, LES PLANCHES, TERRENEYRES, LA GRANGE, LA FAYETTE, BREUIL et LISSOLET remplissant ou paraissant remplir les conditions pour participer au bénéfice de l'affouage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide que le partage de l'affouage se fera par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe (résidence principale) dans la Section de la Commune avant la publication du rôle.

- Décide que les bénéficiaires de l'affouage doivent avoir une résidence effective et continue dans les hameaux précités, plus de six mois de l'année.

- Arrête la liste nominative des bénéficiaires comme suit :

- **Section de Molhac :**

Mme Vve BATISSON Jeanine - Mr BLANC Bernard - Mr BREUIL Gérard - Mr PABIOU Bernard - Mme Vve ROIRON Marcelle

- **Section de Moissonnières :**

Mr SEPTIER Maurice – Mr CHABAUD Robert

- **Section de Rouffix :**

Mr DESOLME Henri – Mme Vve SABATIER Angéline – Mr SIVARD Jean-Baptiste

- **Section de Sicaud :**

Mr CHASSAGNE Henri - Mr ESCUYER-CHARTON Philippe - Mr FLARY Georges - Mr SERVAETEN Jérôme

- **Section de Malval :**

Mme Vve CHAMBAT Josette - Mr CHAMORET Damien - Mr CHAMORET Daniel - Mr COURTIAL Gérard - Mr FONTANE Ludovic - Mr LAFARGE Gilles - Mr et Mme LARISSE-KACIBIDE Teddy - Mr ROUSE Vincent - Mr SABATIER Lucien – Mr SEGUY Gabriel - Mr SEGUY Mickaël

- **Section de Paillanges :**

Mme BONO Françoise - Mme Vve BOSTVIRONNOIS Solange - Mme Vve CHAUTARD Jeanne - Mr CROUZET Christian - Mr DE MANRESA Gaël - Mme DOS SANTOS Michèle - Mr FAVEYRIAL Roger - Mr GALOIS Pierre - Mr GAYARD Raymond – Mr JOBARD Thierry - Mr MAITRIAS Didier - Mme Vve MAITRIAS Marie - Mr MAITRIAS Serge - Mr MATICHARD Henri - Mr ROYET Bernard - Mr ROUGERON Johan - Mme TEYSSOT Marie – Mr VEYRET Henri

- **Section de Les Planches :**

Mr CHASSANY Michel - Mr COTTANCIN Joseph - Mr DAMENTKO Jean - Mr PEYRON Bruno - Mr TEDESCHI Roland – Mr VEYRET Eugène

- **Section de Terreneyres :**

Mr MIDROIT Marcel - MR ORTS Jean-Philippe – Mr BICHELONNE Gérard

- **Section de La Grange :**

Mr CHAPUIS Pierre

- **Section de La Fayette :**

Mr BERAUD Jean Paul - Mr BERAUD Hervé - Mme BRUYERE Joëlle - Mme Veuve FERRY Marie Louise

- **Section de Breuil :**

Mr BEST Bernard - Mr BEST Maurice - Mr BOURET François - Mme Vve COUTTE Denise - Mr COUTTE Raymond - Mme DAUBERTAIS Michèle - Mme Vve DELETRAZ Josiane - Mr JURY Jean Luc - Mr TIXIER Didier

- **Section de Lissolet :**

Mr BOCKTAEI Bernard – Mme COURTIAL Jocelyne - Mr LANGE Gilbert - Mme SEGA Françoise – Mr VARAGNAT Maurice

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Participation financière de la commune aux frais de transport scolaire année 2022-2023.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une participation financière pour les frais de transport scolaire avait été versée aux familles pour les enfants domiciliés sur la commune d'EGLISOLLES et scolarisés dans les trois écoles du R.P.I. pour l'année scolaire 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022.

Il avait été décidé de rembourser les familles sur présentation des factures acquittées du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes ou d'une attestation sur l'honneur à hauteur de 50 % des frais de transport restant à charge.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de reconduire cette participation pour l'année 2022/2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Admission en non-valeur d'un titre de recette.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que sur proposition de Monsieur le Trésorier en date du 11 Mai 2023, ce dernier n'a pu procéder au recouvrement d'un titre porté sur l'état annexé et demande l'admission en non-valeur de cette pièce pour un montant total de : 0,01 €.

Vu l'avis de Monsieur le Comptable du Trésor,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ⊕ **Décide** de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur du titre de recette indiqué ci-dessus, pour un montant total de : 0,01 €,
- ⊕ **Indique** que les crédits sont inscrits en dépenses au Budget Primitif AEP 2023.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ENEDIS sur une parcelle de la section de Montris.

Monsieur le Maire informe qu'il a autorisé par convention de servitudes en date du 20 Octobre 2021, ENEDIS à implanter un poste de transformation d'une emprise au sol de 12m² sur une parcelle sise commune d'EGLISOLLES (Puy-de-Dôme), lieudit « Montris », cadastrée section AS numéro 188, moyennant une indemnité de 180,00 €.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD de MONTLUÇON et nécessite une délibération du Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⊕ **Autorise** cette mise à disposition,
- ⊕ **Habilite Monsieur** le Maire à signer l'acte définitif.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ENEDIS sur une parcelle de la section de Paillanges.

Monsieur le Maire informe qu'il a autorisé par convention de servitudes en date du 08 Novembre 2021 et du 11 Avril 2022, **ENEDIS** à implanter deux postes de transformation d'électricité d'une emprise au sol pour chacun de 27m² sur des parcelles sises commune d'**EGLISOLLES** (Puy-de-Dôme), lieudits « Moulin de Paillanges » et « Paillanges », cadastrées section AR numéro 129 et section AP numéro 130, moyennant une indemnité totale de **592,00 €**.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître **SOURDILLE-RENAUD** de **MONTLUÇON** et nécessite une délibération du Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ **Autorise** cette mise à disposition,
- ✚ **Habilite Monsieur** le Maire à signer l'acte définitif.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Travaux d'Eclairage Public – Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de mise en conformité électrique des commandes d'éclairage public suite à l'optimisation des systèmes de gestion sur la Commune d'**EGLISOLLES**, établi par **TERRITOIRE D'ENERGIE - SIEG** du Puy-de-Dôme.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de 5.200,00 € H.T. Le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60% du montant H.T.

La commune devra verser au Territoire d'Energie : 2.080,00 €.
Soit : 5.200,00 € X 40%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de mise en conformité des commandes d'éclairage public suite à l'optimisation des systèmes de gestion sur la Commune d'**EGLISOLLES**.
- de s'engager à participer à hauteur de 40% du montant des travaux H.T. ; soit une somme de : 2.080,00 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Territoire d'Energie - SIEG.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7- Revalorisation du prix du repas à la cantine.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revaloriser le prix du repas de la cantine à partir de la rentrée scolaire 2022-2023.

En accord et compte tenu de l'inflation du prix des denrées alimentaires avec les Maires des autres Communes du RPI, il est proposé de l'augmenter de **15 centimes**, soit **3,25 €** le repas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Approuve** d'augmenter le prix du repas à **3,25 €** à compter de la **rentrée scolaire 2023-2024**.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Chaufferie biomasse pour le bistrot restaurant multi services d'EGLISOLLES – Demande de subvention Soutien le Développement de la Filière Bois-Energie.

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés de bois dans le bâtiment du futur commerce bistrot-restaurant multi services située en plein centre bourg, 3 Route de Saint-Anthème, à EGLISOLLES.

Monsieur Le Maire soumet à son Conseil un chauffage biomasse (granulés de bois) pour ce projet.
Le montant de ces travaux s'élève à 36.128,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Adopte ledit projet ci-dessus ;
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre « Soutien Le Développement de la Filière Bois-Energie » ;
- Approuve le plan de financement ci-dessous :

• Montant H.T. du projet	36.128,00 €
• ADEME	11.711,00 €
• Département	4.183,00 €
• DETR	10.838,00 €
• FONDS LIBRES	9.396,00 €

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

9 – Questions diverses :

Monsieur **MAITRIAS** Didier a demandé qu'un courrier soit fait à Mr **ROYET** Bernard domicilié à Paillanges concernant l'écoulement de ses eaux de toiture.

Le Prochain Conseil Municipal n'a pas été défini.

Séance levée à 10 heures 30.

Le secrétaire de séance,

Didier **MAITRIAS**



Le Maire,

Jean-Luc **VIALARD**

